

Des mariages, des couples et des enfants

Catherine Beaumel, Roselyne Kerjose, Laurent Toulemon
Division des Enquêtes et études démographiques, Insee

Le nombre de couples non mariés continue d'augmenter : 2,4 millions en 1998 contre seulement 1,5 million en 1990, soit près d'un couple sur six. Parmi eux, plus d'un million vivent avec des enfants. La mise en couple ou l'arrivée d'un enfant ne sont plus des raisons impératives pour se marier. Ainsi, plus de la moitié des premières naissances ont lieu hors mariage. Pourtant, après plus de vingt ans de baisse, le nombre de mariages a crû de 10 % en 1996 et se stabilise depuis. La hausse s'est concentrée sur les couples ayant déjà des enfants : environ 112 000 enfants ont ainsi assisté au mariage de leurs parents en 1996. Cet événement a d'abord concerné les cadres et les Parisiens.

Désormais, le mariage consacre moins la formation d'un couple que la transformation d'un couple non marié en couple marié. Cette étape, si elle a lieu, intervient de plus en plus tard dans l'histoire des couples. La cohabitation en union de fait se transforme, devient un mode de vie durable, tandis que les mariages sont moins nombreux. Au début des années quatre-vingt-dix, plus d'un million de personnes se sont mises en

couple chaque année. En moyenne, les 550 000 nouveaux couples annuels se sont répartis entre 480 000 unions sans mariage et 65 000 mariages sans cohabitation préalable. Les mariages " directs " représentent donc seulement une mise en couple sur neuf, et un quart des 275 000 mariages annuels de la période.

2,4 millions de couples non mariés

La cohabitation sans mariage se diffuse progressivement comme une alternative au mariage. En 1998, on compte 200 000 couples de plus qu'en 1993, le nombre de couples non mariés ayant augmenté de 400 000 tandis que celui de couples mariés diminuait de 200 000. Aujourd'hui, près d'un couple sur six n'est pas marié (*tableau 1*) : sur 29,6 millions de personnes vivant en couple, 24,8 millions sont mariées avec leur conjoint et 4,8 millions ne le sont pas. Les personnes vivant en union de fait sont jeunes ; les cohabitants sont plus nombreux que les mariés jusqu'à l'âge de 26 ans pour les femmes et 28 ans pour les hommes (*graphique 1*). Parmi les 2,4 millions de couples non mariés, 1,1 million vivent avec au moins un enfant ; presque la moitié de ceux-ci en ont plusieurs.

Plus de la moitié des premières naissances ont lieu hors mariage

La venue d'un enfant n'entraîne plus nécessairement le mariage. Les conceptions pré-nuptiales (enfants nés dans les huit premiers mois du mariage) ont reculé : 3,8 % en 1996,

① Nombre de couples selon la situation légale et le nombre d'enfants

En milliers

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Cohabitants	1 516	1 716	1 879	2 003	2 073	2 136	2 203	2 381	2 429
Sans enfant	973	1 069	1 133	1 210	1 232	1 268	1 272	1 342	1 353
Un enfant	332	394	441	461	503	507	527	578	587
Deux ou plus	210	253	305	332	338	361	404	461	490
Mariés	12 714	12 591	12 571	12 615	12 629	12 516	12 440	12 345	12 386
Sans enfant	6 850	6 887	6 966	7 065	7 123	7 078	7 116	7 084	7 211
Un enfant	2 439	2 363	2 329	2 270	2 227	2 244	2 194	2 186	2 126
Deux ou plus	3 425	3 341	3 276	3 280	3 279	3 194	3 130	3 074	3 049
Ensemble	14 229	14 307	14 450	14 618	14 702	14 652	14 644	14 726	14 815

Champ : personnes majeures, vivant en couple dans le même logement ; enfants mineurs résidant avec le couple (de l'un des deux ou des deux)
Source : Insee, enquêtes Emploi, 1990 à 1998

contre 11,1 % en 1975. Marginale pendant les deux premiers tiers du XX^e siècle, la part des naissances hors mariage ne cesse d'augmenter depuis une trentaine d'années, avec une accélération dans les années quatre-vingt (*graphique 2*) : de 6 % en 1967 à 10 % en 1979, 30 % en 1990 et 39 % en 1996. Plus de la moitié (53 %) des premières naissances en 1996 ont eu lieu hors mariage, 29% des secondes et 20 % pour les enfants suivants.

On ne parle plus d'enfants " illégitimes " ou " naturels ", mais d'enfants " nés hors mariage ". En effet, naître de parents non mariés signifie désormais le plus souvent naître au sein du foyer composé de ses deux parents cohabitants. La progression des reconnaissances paternelles traduit la banalisation des couples non mariés : en 1996, trois enfants nés hors mariage sur quatre ont été reconnus par le père dès la naissance, contre un sur deux en 1980 et un sur cinq jusqu'au début des années soixante-dix. Plus fréquente, la reconnaissance paternelle est également plus rapide : 25 % des enfants nés hors mariage en 1975 n'étaient toujours pas reconnus cinq ans plus tard contre seulement 12 % des enfants nés en 1990. Moins de 6 % de l'ensemble des enfants ne sont pas reconnus dans l'année de leur naissance, et cette proportion reste stable (*graphique 2*). Ainsi, la distinction qui existait auparavant entre enfants légitimes et enfants naturels s'est déplacée : elle passe aujourd'hui entre enfants naturels non reconnus par leur père et enfants bénéficiant de la double filiation, qu'ils soient nés légitimes ou non.

Un mariage sur cinq légitime des enfants

Les enfants nés avant le mariage de leurs parents sont légitimés à l'occasion de leur mariage. Mais les nouveaux époux peuvent avoir eu des enfants au cours d'une précédente union ; très souvent déjà reconnus par l'autre parent, ces enfants ne sont donc pas " légitimables " par leur beau-parent. Au cours des années 1989-1993, sur cent mariages, 19 légitimaient au moins un enfant ; dans 7 de ces unions, des demi-frères ou demi-sœurs sont présents. Parmi les 81 mariages sans légitimation, 11 concernaient des couples dont au moins un des conjoints avait déjà

un enfant. Quand un des conjoints devient un beau-parent, soit 18 % (7 + 11) des mariages, c'est aussi souvent l'homme que la femme : une fois sur trois, les deux époux avaient déjà chacun des enfants, une fois sur trois seulement l'homme, une fois sur trois seulement la femme.

Les enfants vivent le plus souvent avec leur mère quand les parents sont séparés. Réciproquement, les beaux-pères vivent plus souvent que les belles-mères avec un enfant du conjoint : neuf beaux-pères sur dix et une belle-mère sur deux, soit 12 % des hommes et 5 % des femmes parmi l'ensemble des nouveaux mariés. Pour l'ensemble des unions formées entre 1989 et 1993, avec ou sans mariage, 16 % des hommes comme des femmes avaient déjà un enfant. Parmi ces parents, sept femmes sur dix et un homme sur

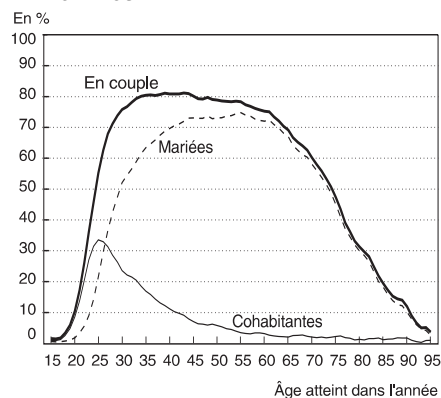
cinq ont amené au moins un de leurs propres enfants vivre avec le couple. Ces proportions sont plus faibles que parmi les nouveaux mariés, et au total, 11 % des hommes et 3 % des femmes formant une union, avec ou sans mariage, vivent avec un enfant de leur conjoint.

En 1996, la hausse des mariages a surtout porté sur des couples cohabitants avec enfants

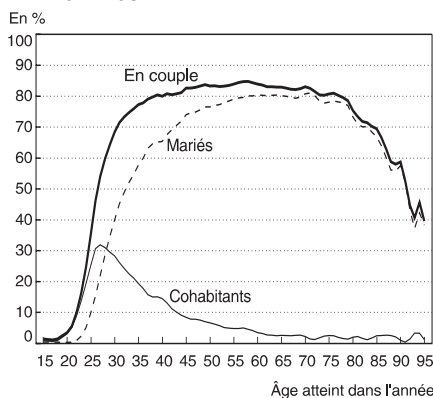
Le nombre de mariages, en baisse continue depuis 1972 (excepté à la fin des années quatre-vingt) a brusquement augmenté de 10 % en 1996, passant de 255 000 en 1995 à 280 000 (*tableau 2 et graphique 3*). En 1996, les mariages qui ont légitimé un ou plusieurs enfants ont crû de 37 % alors que ceux

① Proportion de personnes vivant en couple marié ou cohabitant, selon l'âge et le sexe

A - Femmes



B - Hommes



Note : les hommes vivent plus longtemps en couple que les femmes. À 75 ans, plus de quatre hommes sur cinq vivent en couple (contre moins d'une femme sur deux), et encore plus de la moitié à 90 ans. Avant 40 ans, les femmes sont plus souvent en couple que les hommes, en raison de l'écart d'âge entre conjoints ; à partir de 40 ans, c'est l'inverse, d'une part parce que l'homme décède le plus souvent le premier, et d'autre part parce qu'après une rupture, les femmes se remettent moins souvent en couple.

Source : Insee, enquête Emploi de mars 1998

② Nombre de mariages légitimant des enfants et nombre d'enfants légitimés

Année	Nombre de mariages		Nombre d'enfants légitimés	Répartition des mariages selon le nombre d'enfants légitimés (en %)			
	Total	légitimant un ou plusieurs enfants		0	1	2	3 ou plus
1990	287 099	50 481	66 973	82,4	13,2	3,5	1,0
1991	280 175	51 807	69 481	81,5	13,6	3,8	1,1
1992	271 427	52 943	71 245	80,5	14,3	4,1	1,1
1993	255 190	52 771	71 814	79,3	14,9	4,5	1,3
1994	253 746	55 627	76 664	78,1	15,5	5,0	1,4
1995	254 651	57 596	80 596	77,4	15,6	5,4	1,6
1996	280 072	78 680	112 141	71,9	18,5	7,7	1,9

Source : Insee, statistiques de l'état civil

de couples sans enfant n'ont augmenté que de 2,5 %. La part des mariages avec légitimation est ainsi passée de 23 % à 28 %. L'accroissement a été le plus important pour les mariages légitimant deux enfants, dont le nombre a plus que doublé. En 1996, 112 000 enfants ont vu leurs parents se marier et ont ainsi été légitimés, soit un tiers de plus qu'en 1995, deux fois plus qu'en 1988 et quatre fois plus qu'en 1980.

Les cadres et les Parisiens plus sensibles à l'argument fiscal

L'augmentation de la nuptialité est survenue après une modification de la fiscalité introduite par la loi de finances de 1996. Les couples cohabitants ne peuvent plus bénéficier de la demi-part supplémentaire accordée au

premier enfant d'un parent célibataire. D'un point de vue fiscal, ils ont désormais intérêt à se marier, d'autant plus que leur revenu est élevé, que le nombre d'enfants à charge est grand, et que la différence de salaire entre les conjoints est forte.

L'acte de mariage ne fournit aucune indication sur le revenu des nouveaux conjoints. Mais l'étude de la catégorie socioprofessionnelle permet de repérer les groupes sociaux dans lesquels les mariages ont augmenté. En 1996, le nombre de mariages a augmenté dans tous les groupes socioprofessionnels, surtout pour les couples avec enfants. Ce sont les hommes et les femmes cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure ou intermédiaire qui se sont, proportionnellement, le plus décidés au mariage en légitimant au moins un enfant (+ 65 %). Chez les couples où les deux conjoints sont

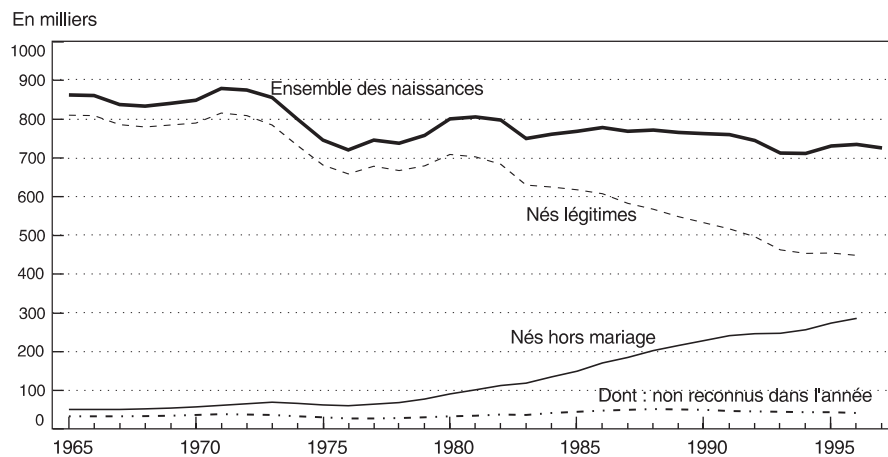
cadres ou exercent une profession intermédiaire, ce nombre a même plus que triplé. En revanche, la hausse n'a pas atteint 20 % pour les parents ouvriers et ouvrières, généralement non imposables.

Traditionnellement, on se marie plus dans les communes rurales ou les petites villes. En 1996, le nombre de mariages a augmenté sur tout le territoire, mais la hausse n'est que de 8 % sur l'agglomération parisienne contre 12 % sur les unités de moins de 10 000 habitants ou dans les communes rurales. En revanche, la hausse des unions avec légitimation dépasse 45 % à Paris. Il en est de même pour toute l'Île-de-France. Seules trois autres régions présentent une augmentation supérieure à 40 % : la Franche-Comté, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

La part des remariages parmi l'ensemble des mariages continue sa progression : ils ont augmenté de 13,6 % contre seulement 9,2 % pour les mariages de célibataires.

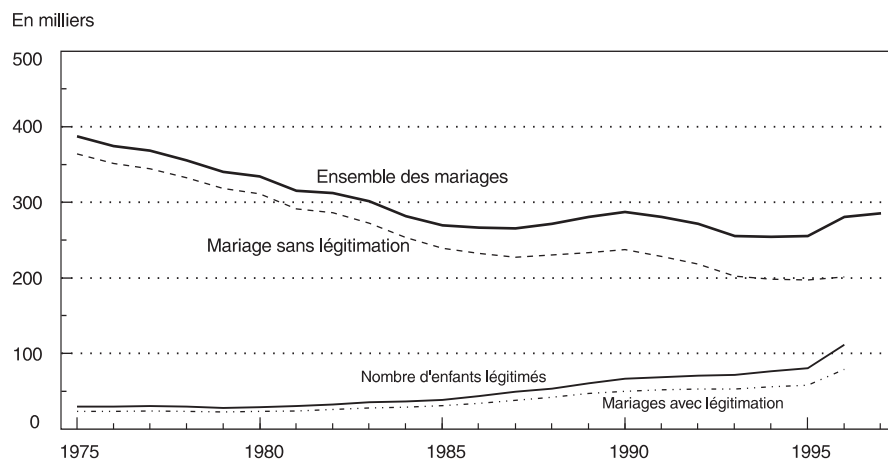
En 1996, les hommes se sont mariés, en moyenne, à 32,6 ans et les femmes à 30 ans, mariages et remariages confondus. Alors que l'âge moyen au mariage s'élevait d'un trimestre par an sur la dernière décennie, l'augmentation a été en 1996 d'une demi-année, pour les hommes comme pour les femmes. Les hommes de 25 à 29 ans et les femmes de 20 à 24 ans se sont moins mariés (- 3 %) et la hausse a été trois fois plus forte entre 37 et 41 ans que pour l'ensemble des mariages. L'accroissement du nombre d'unions a été particulièrement marqué pour les hommes et femmes, célibataires ou divorcés, de 50 à 54 ans. L'arrivée à certains âges a, sans doute, favorisé la prise de décision de se marier pour des couples formés depuis longtemps. La hausse du nombre de mariages constatée en 1996 se poursuit depuis mais plus faiblement : on estime à 285 000 le nombre de mariages en 1997, soit 1 % de plus qu'en 1996. Ce nombre correspond à une stabilisation de l'effectif des couples mariés, tandis que les couples non mariés continuent de progresser. Le nombre de mariages doublerait si toutes les nouvelles unions d'une année donnaient lieu à un mariage. Les éléments de comparaison entre mariage et cohabitation ont changé : aux considérations fiscales s'ajoutent les conséquences à long

② Nombre de naissances par an selon la légitimité et la reconnaissance



Source : Insee, statistiques de l'état civil

③ Nombre de mariages par an selon qu'ils légitiment ou non un enfant



Source : Insee, statistiques de l'état civil

terme de la vie en couple marié par rapport à celles du couple cohabitant. En effet, les cohabitants vieillissent et en cas de décès du compagnon, le statut de veuf est plus protecteur que celui d'ancien concubin.

Pour comprendre ces résultats

Les données utilisées

Les données de l'état civil permettent de compter précisément les mariages et les enfants légitimés par mariage, mais elles ne disent rien des enfants que chacun des conjoints a eu avant le mariage, s'ils ne sont pas légitimés. Par ailleurs, les mises en couple sans mariage ne sont pas comptabilisées. Il est donc utile de compléter les informations de l'état civil par des données d'enquête sur les situations familiales des couples, et en particulier des nouveaux mariés.

Depuis 1990, les enquêtes annuelles sur l'emploi incluent la question " La personne vit-elle en couple ? ", dont les réponses, concernant 150 000 personnes, permettent de repérer assez précisément les couples mariés ou non. Par exemple, le nombre de 2,4 millions de couples non mariés est estimé avec une précision de plus ou moins 50 000. Les enquêtes sur l'emploi permettent également de compter le nombre d'enfants vivant avec le couple, mais ne précisent ni les liens qui unissent les enfants au couple, ni la date du mariage éventuel. Dans le tableau 1, seuls les enfants mineurs sont pris en compte.

L'enquête sur les situations familiales et l'emploi, réalisée en 1994 dans le cadre d'une collaboration entre l'Ined et l'Insee, contient des informations rétrospectives

sur l'ensemble des unions, permettant de reconstituer les histoires conjugales de 3 000 femmes et 2 000 hommes âgés de 20 à 50 ans. En regroupant les cinq années précédant l'enquête, on dispose d'informations sur 1 250 mises en couple, et 376 mariages qui ont eu lieu entre 1989 et 1993. Elle est utilisée ici pour fournir une estimation du nombre annuel de mises en couple, avec ou sans mariage, et de la proportion d'unions ou de mariages qui concernent des enfants nés hors mariage, en distinguant les enfants nés au sein de l'union conduisant au mariage et ceux issus d'une précédente union.

La légitimation par le mariage

Selon le Code civil, tous les enfants nés hors mariage, " fussent-ils décédés ", sont légitimés de plein droit par le mariage subséquent de leurs père et mère pourvu que, par reconnaissance volontaire ou par jugement, leur filiation ait été légalement établie. Une mention de légitimation est apposée en marge de l'acte de naissance de l'enfant légitimé. La légitimation par mariage confère à l'enfant légitimé les droits et devoirs de

l'enfant légitime et prend effet à la date du mariage. L'enfant prend le nom de son père, mari de la mère. Toutefois, la légitimation ne peut avoir pour effet de modifier le patronyme d'un enfant majeur sans son consentement.

1) Légitimation par le mariage de plein droit

Si les reconnaissances de paternité et de maternité sont intervenues avant le mariage, l'officier de l'état civil n'a à dresser aucun acte pour constater la légitimation : celle-ci résulte de plein droit de la célébration du mariage des parents. Si la filiation n'était pas encore établie au moment du mariage, l'enfant fait l'objet d'une reconnaissance au moment de la célébration du mariage. En ce cas, l'officier de l'état civil qui procède à la célébration constate la reconnaissance et la légitimation dans deux actes séparés.

2) Légitimation par jugement

Si la filiation d'un enfant né hors mariage est établie après le mariage, la légitimation ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un jugement. Ce jugement doit constater que l'enfant a eu, depuis la célébration du mariage, la possession d'état d'enfant commun.

Pour en savoir plus

Couet C., 1996, " Les naissances hors mariages ", *Données sociales*, pp. 22-29.

Daguet F., 1996, " Mariage, divorce et union libre ", *Insee première*, n° 482.

Guibert-Lantoine C. De, Leridon H., Toulemon L., Villeneuve-Gokalp C., 1994, " La cohabitation adulte ", *Population et sociétés*, n° 293.

Kerjosse R., 1998, " Bilan démographique 1997 - Natalité et mortalité en légère baisse ", *Insee première*, n° 566.

Kerjosse R., Tamby I., *La situation démographique en 1996*, Insee Résultats, série Démographie et société, à paraître.

Toulemon L., 1996, " La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée ", *Population*, n° 3, pp. 675-716.

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 1998

1 an, 60 numéros = 530 F (France)

663 F (Europe)

827 F (Reste du monde)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard

75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Paul Champsaur

Rédacteur en chef :

Baudouin Seys

Rédacteurs : J-W Angel,

C. Dulon, A.C. Morin, S. Tagnani

Maquette : Th. Pécheux

Code Sage IP98624

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 1998